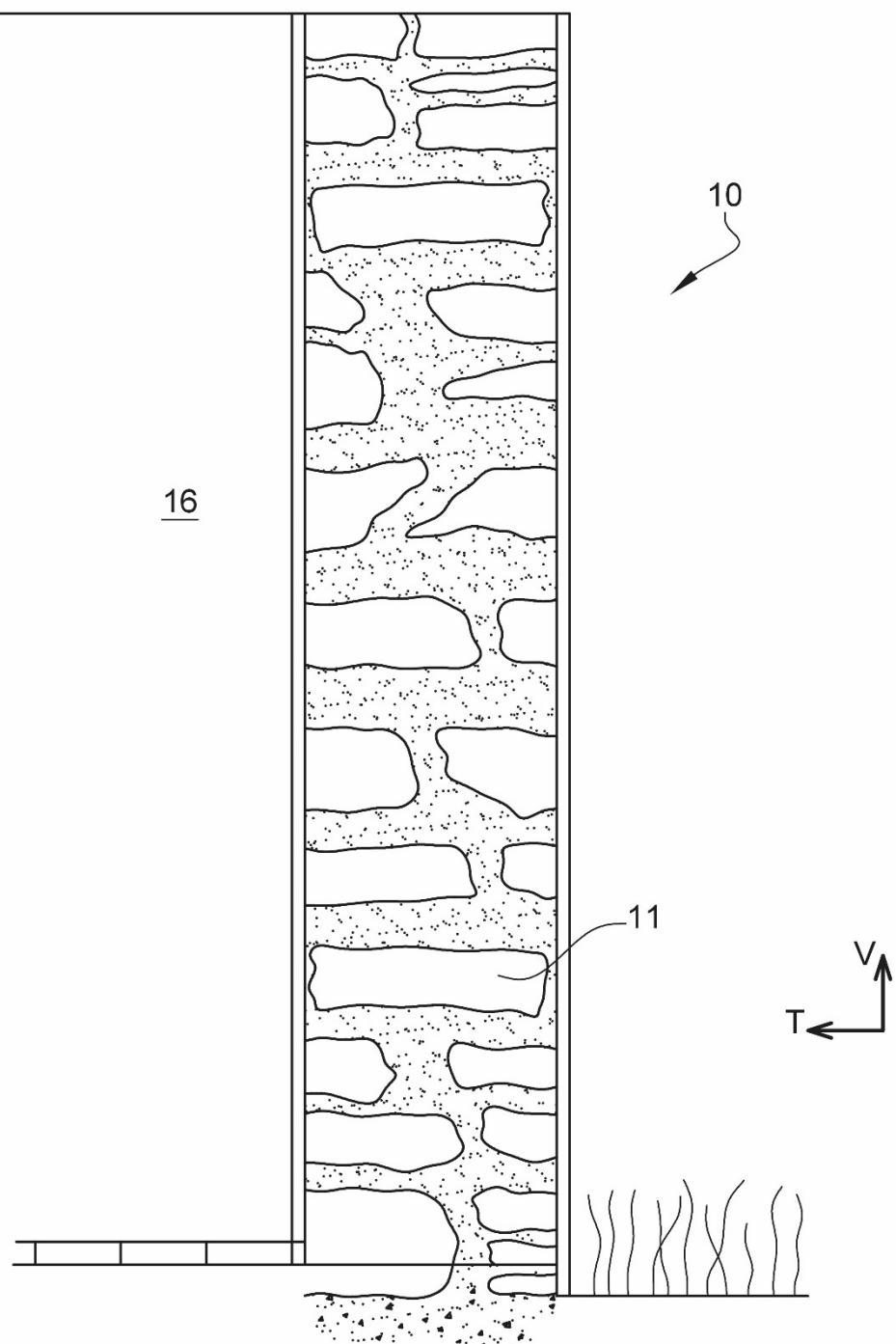


Abrégé

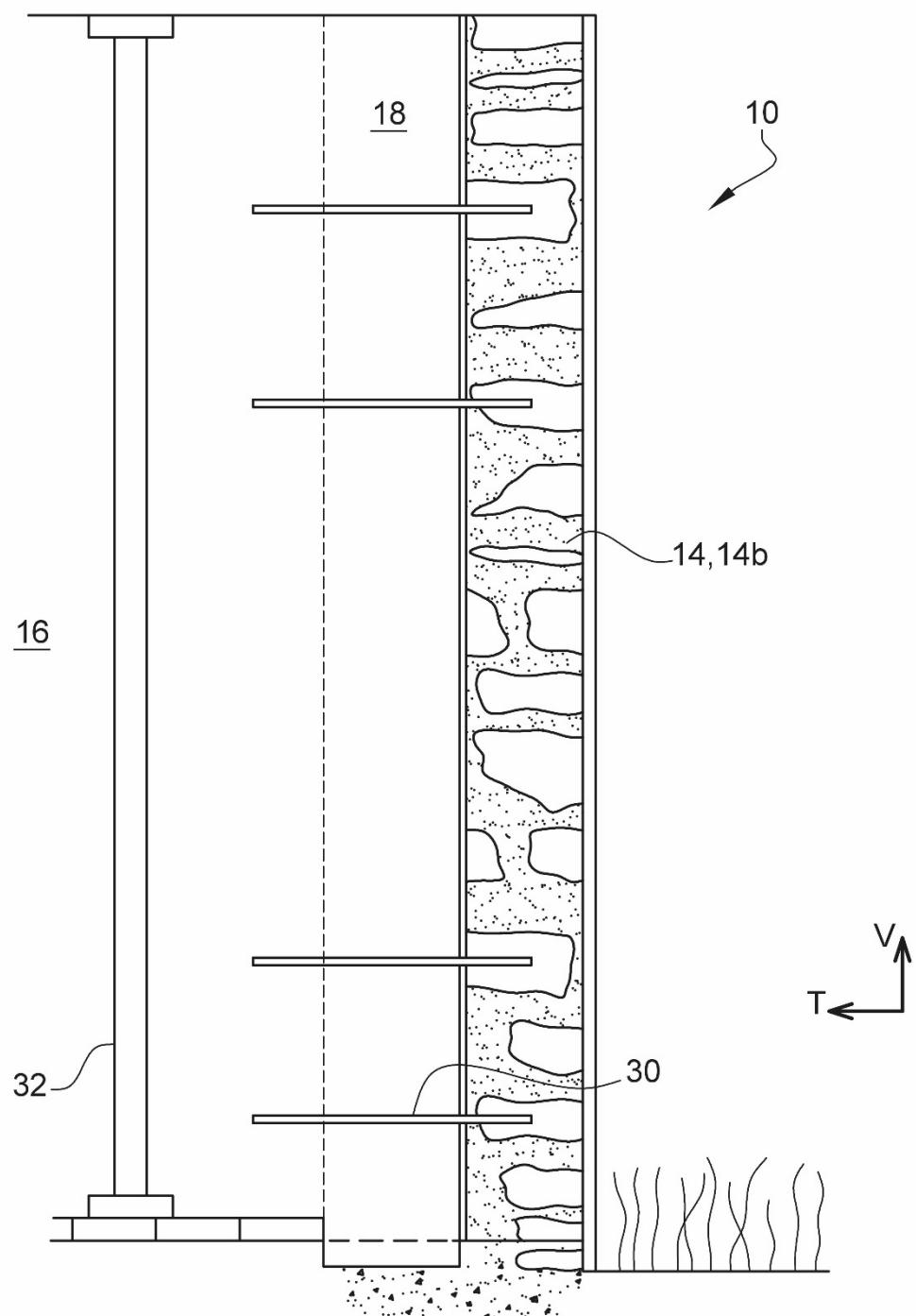
L'invention propose un système d'isolation (12) d'un mur (10) en pierre comprenant au moins une paroi intérieure (14, 14a) et une paroi extérieure (14, 14b) espacées l'une de l'autre pour former un entraxe (18), un béton hydrofuge (28) s'étendant au moins sous la paroi intérieure (14, 14a) et/ou la paroi extérieure (14, 14b), le système d'isolation (12) comprenant un isolant imputrescible (20) situé dans l'entraxe (18) et lié à l'une ou l'autre de la paroi intérieure (14, 14a) ou la paroi extérieure (14, 14b) par un système de rails métalliques (22), l'isolant imputrescible (20) étant recouvert d'un film pare-vapeur (24), le système d'isolation (12) étant configuré de telle sorte qu'une lame d'air (26) subsiste dans l'entraxe (18), la paroi intérieure (14, 14a) et la paroi extérieure (14, 14b) étant reliées l'une à l'autre par des tiges filetées (30) scellées chimiquement dans au moins une de la paroi intérieure (14, 14a) ou de la paroi extérieure (14, 14b).

Figure pour l'abrégé : [Fig.3]

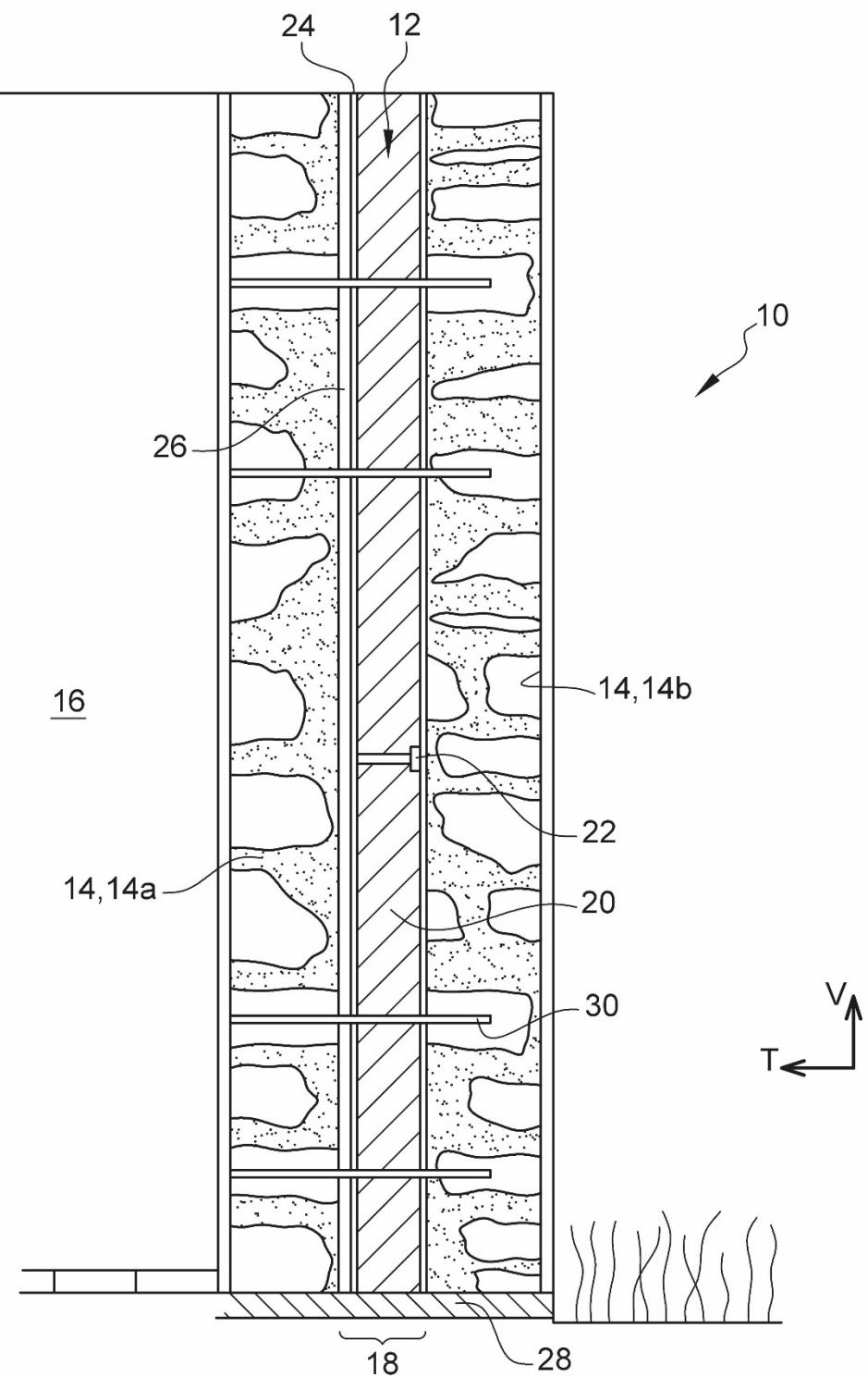
[Fig. 1]



[Fig. 2]



[Fig. 3]



[Fig. 4]

